

Agent (e) d'intervention sur équipements électroniques et numériques.

RNCP5913 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Sigle	TP — Titre professionnel
Code(s) NSF	255r
Code(s) ROME	I1203, I1309
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Ministère chargé de l'Emploi

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

A partir de documents constructeurs et en exploitant l'instrumentation appropriée, l'agent(e) d'intervention sur équipements électroniques et numériques est chargé(e) de l'installation, la mise en service ainsi que de la maintenance corrective et/ou préventive d'appareils, d'équipements, d'installations ou de systèmes à forte composante électronique, numérique, informatique et/ou micromécanique (exemples : monnayeurs, caisses enregistreuses, machine à sous, équipements sportifs...). Il (elle) est généralement spécialisé(e) sur un type d'activité, un domaine, un matériel.

Bien que travaillant au sein d'une équipe, il (elle) effectue ses interventions souvent seul(e) en assumant la responsabilité sur le plan de la technique et de la sécurité.

En contact avec le client, il (elle) doit être capable de comprendre la problématique de ce dernier et de lui fournir l'assistance nécessaire pour l'exploitation de ses équipements. Par sa prestation, l'agent(e) contribue à valoriser l'image de marque de sa société.

En installation et mise en service, avec l'intégration des composants de technologie numérique, les circuits tendent à être « intelligents » et permettent ainsi par le menu de configurer, paramétrer, régler les équipements. Les installations deviennent évolutives, flexibles et gérées par PC. Dans ce contexte, l'agent(e) d'intervention sur équipements électroniques et numériques doit connaître les caractéristiques des matériels pour proposer une solution aux besoins exprimés par l'utilisateur.

En maintenance, l'agent(e) d'intervention sur équipements électroniques et numériques diagnostique en utilisant les moyens appropriés, identifie la panne et procède à la remise en état. Après la réparation, il (elle) vérifie le bon fonctionnement de l'installation ou de l'équipement concerné.

Ses responsabilités sont avant tout d'ordre technique, mais, doté d'une mission de prestation de services, il (elle) lui appartient également, lors de ses interventions, d'expliquer, assister et conseiller l'utilisateur.

Il (elle) doit développer les contacts professionnels, contribuer à l'amélioration technique du matériel de l'entreprise et s'adapter aux évolutions technologiques (recherche sur internet...).

Capable de déterminer les limites de ses moyens, il doit savoir prendre la décision de transférer l'intervention vers des services plus compétents.

Pouvant intervenir sur un champ d'action étendu, l'agent(e) d'intervention possède une dimension relationnelle et le sens du contact avec le client. Il (elle) réalise une activité polyvalente intégrant parfois des activités annexes d'installation ou de montage. On trouve cet emploi dans des structures diverses dépendant du secteur professionnel.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

1. INSTALLER, METTRE EN SERVICE LES EQUIPEMENTS ELECTRONIQUES ET NUMERIQUES ET ASSISTER LEURS UTILISATEURS

Déballer les équipements électroniques et numériques, inventorier et vérifier le contenu.

Contrôler la conformité des sources d'alimentation en énergie électrique.

Exploiter la documentation technique de l'équipement électronique numérique.

Interconnecter les équipements d'une installation en respectant les consignes.

Régler, paramétrer, configurer (matériel, logiciel avec ou sans PC) les équipements électroniques et numériques.

Contrôler et assurer le bon fonctionnement de chaque équipement de l'installation en respectant les spécifications techniques prédéfinies.

Assister l'utilisateur dans l'exploitation des équipements de l'installation.

2. DIAGNOSTIQUER ET ASSURER LA MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS ELECTRONIQUES ET NUMERIQUES DE SON DOMAINE D'APPLICATION

Observer les dysfonctionnements, repérer et consigner les conséquences occasionnées sur les équipements et leur environnement.

Utiliser les appareils de mesure appropriés à son domaine d'application.

Analyser les symptômes et poser un diagnostic sur les équipements électroniques et numériques en exploitant la documentation.

Identifier la cause de panne sur les équipements électroniques et numériques et évaluer la faisabilité de l'intervention.

Remédier aux dysfonctionnements des équipements électroniques et numériques.

3. REMETTRE EN ETAT (ELECTRONIQUE ET MECANIQUE) LES EQUIPEMENTS ELECTRONIQUES ET NUMERIQUES

Procéder aux démontages et remontages des sous-ensembles électroniques et/ou mécaniques.

Braser, débraser, interconnecter les composants ou sous-ensembles électroniques.

Procéder au changement de composants électroniques et numériques, de pièces mécaniques.

Tester le bon fonctionnement de l'équipement après la remise en état.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

SNCF ; Aéroports de Paris ; RATP ; les PME électricité-électronique-automatisme (ex. : UPS - SCS [France] SAS) ; les sociétés de services en électronique numériques (ex. : FIT SERVICES TEAM) ; les services techniques de la poste, la mairie...

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Agent de dépannage sur appareillages électroniques - Agent d'intervention sur équipements électroniques - Agent d'entretien sur équipements électroniques - Agent de maintenance / Technicien de maintenance (domaine électronique/numérique) - Agent technique de contrôle / Technicien de contrôle

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Selon les conventions collectives nationales des entreprises de l'électronique.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 3 à 5 sur 5.
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible, Lien formation-emploi
Salaire médian (mensuel)	2 032 €
Diplôme le plus fréquent	Bac général, technologique, professionnel ou équivalent en mécanique, électricité, électronique (24 % des actifs en emploi)

Familles professionnelles (FAP)	G0A41 — Ouvriers de la maintenance en électricité et en électronique · tension 5/5 (Très élevée) G0A43 — Ouvriers polyvalents d'entretien du bâtiment · tension 3/5 (Modérée) G1X77 — Techniciens et agents de maîtrise en maintenance électrique, électronique et automatismes · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	14 452
Jugés difficiles à recruter	47 %
Emplois saisonniers	14 %
Familles professionnelles (FAP)	G0A41 — Ouvriers de la maintenance en électricité et en électronique G0A43 — Ouvriers polyvalents d'entretien du bâtiment G1X77 — Techniciens et agents de maîtrise en maintenance électrique, électronique et automatismes

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, VAE

Le jury du titre est désigné par les Unités territoriales (UT) des DIRECCTE - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Education).

COMPOSITION DU JURY — CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Le jury du titre est désigné par la DDTEFP. Il est composé de Le jury du titre est désigné par les Unités territoriales (UT) des DIRECCTE - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Education).

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP203

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/5913/>